



Assurance vie supprimé car pas cotisé

Par **lpointu**, le **14/08/2008** à **15:11**

Bonjour rnrnVoilà ma mere a souscrit une assurance vie Avisys il y a environs deux ans avec la Banque postale, le contrat a été conformément signé (je l'ai verifié par rapport a d'autre contrat de personne que je connais). Ma mere est decedée en ce mois de juillet et j'ai retrouver le contrat, que j'ai emmené a la poste afin que la somme soit verser au beneficiaires. La conseillere appelle Assurposte et ils nous repondent que le contrat est en attente et qu'aucune cotisation n'a été effectuée..... rnrnMa mere été assez agé, je doit avoué que ma mere n'etait pas tres douée avec l'argent, elle se contenté de regler ses factures sans vraiment se soucier plus de ce qui se passe sur son compte. Je me suis donc dis que c'etait peut-etre une erreur de ma mere, mais j'ai appris par une autre personne qui avait souscrit le meme contrat qu'elle avait eu le meme probleme de prelevement non effectués et qu'elle a été obligé de retourner a la poste qui lui a refait faire le meme contrat sans pourtant au cours des plusieurs mois lui avoir fait parvenir un avis par courrier d'un probleme.J'ai appelle les assureurs de la Poste meme a la CNP, eux me disent qu'ils ont transmis 3 avis aux centre financier de ma mere. Voilà aujourd'hui j'en suis la, je n'ai pas de preuve que la notification de non prelevement soit arrivé (juste la certitude qu'une autre personne, elle, n'a jamais reçu dans d'avis dans les memes circonstance). Vous croirez bien sur qu'il n'y a que l'argent qui m'interesse.....d'accord cet argent me sera utile, je suis etudiant et je dois avouer que je galere pas mal coté sous, mais ce qui me gene le plus c'est que souvent ma mere a fait des erreurs, elle etait agée, mais pour une fois je pense qu'elle n'en a pas fait , elle a souscrit une garantie a ses enfants en cas de deces et je n'accepterais pas apres sa mort, qu'on dise de ma mere qu'elle est une "imbecile" ou qu'on essaye encore de l'avoir parce qu'elle n'etait pas doué avec l'argent ou la gestion de compte, etc. Si elle c'est trompée ben l'histoire s'arretera la et un point c'est tout, elle aura juste fait une erreur de plus.....rnrnJ'aimerais savoir quoi faire, si la Banque est en tort, comment le savoir, connaître mes droits, si c'est une erreur de ma mere ou une erreur du systeme, et comment faire pour resoudre le probleme. rnrnMerci d'avance de votre aide.

Par **Visiteur**, le **14/08/2008 à 16:39**

Bonjour,rnAVISYS est apparemment (recherche internet) une garantie décès, qui peut revêtir diverses formes.rnQuel âge avait votre Mère?rnQuelle garantie a été souscrite (montant...) ?rnLe compte était-il approvisionné lors de la présentation des échéances?rnNe trouvez vous aucun autre courrier relatif à ce contrat (récépissé de dénonciation par exemple?)rnCordialement

Par **franceb**, le **23/05/2016 à 15:55**

bonjour,rnrnj'ai souscrit une assurance vie avisys prevoyance il y a plus de 6 ans.rnrnils viennent de m'envoyer un courrier par laquelle mon contrat ete resilié et qu'il me renvoyer par virement mon paiement du trimestre (fevrier mars avril),ils me rembourse 57,90 euro.rnrnJe ne comprend pas leurs façon de proceder j'ai cotiser plusieurs années pour proteger mes enfants en cas de deces.rnrnMon capital garanti est de 35 000 euro et je souhaite le garder pour mes enfants, et toutes ces années ou j'ai cotisé sont t'elles perdues.rnrnJe voudrais porté plainte pouvez vous me conseiller merci de votre aide

Par **chaber**, le **23/05/2016 à 16:47**

bonjourrn[citation]j'ai souscrit une assurance vie avisys prevoyance il y a plus de 6 ans. [/citation]il s'agit d'une Assurance Décès, peu onéreuse, à fonds perdus.rnrn[citation]ils viennent de m'envoyer un courrier par laquelle mon contrat ete resilié et qu'il me renvoyer par virement mon paiement du trimestre (fevrier mars avril),ils me rembourse 57,90 euro. [/citation]Si le précédent trimestre n'a pas été réglé, il y a eu envoi d'une mise en demeure en LR vous donnant 30J; Passé ce délai les garanties sont suspendues et il y a résiliation 10 jours après si aucun paiement.rnrn[citation]Je voudrais porté plainte pouvez vous me conseiller[/citation]Si l'assureur a respecté le code des Assurances, c'est irrecevable

Par **franceb**, le **23/05/2016 à 19:10**

aucun retard des anciennes cotisations, sur la derniere un refus de prelevement des que j'ai reçu le courrier m'indiquant que ma cotisation a ete refuser j'ai envoyer un cheque et un nouveau rib le jour meme

Par **chaber**, le **24/05/2016 à 09:21**

Avez-vous reçu une LR suite au rejet du prélèvement?rnLe chèque a-t-il été encaissé?

Par **franceb**, le **25/05/2016** à **17:47**

oui il a ete encaissé

Par **franceb**, le **25/05/2016** à **17:48**

ils me font un remboursement de la derniene cotisation par virement

Par **chaber**, le **25/05/2016** à **18:08**

cette situation est quand même anormale.rnrnSi le chèque a bien été encaissé pendant la période de mise en demuere le contrat doit poursuivre ses effets.

Par **franceb**, le **25/05/2016** à **18:18**

merci de votre réponse je vais leur envoyer un courrier pour contesté leur décision qui me parais injustifié

Par **NicoleF**, le **16/06/2016** à **12:59**

Bonjour,rnMon mari a souscrit à une assurance vie AVISYS Protection familiale a la Banque postale en juin 2014. Le conseiller m'a proposé la même chose. Même si j'ai refusé et j'ai rien signé, le mois d'après je me suis trouvé avec une assurance AVISYS à mon nom. Donc une à mon mari et la deuxième a mon nom même si je l'a voulais pas. J'ai envoyé une lettre AR pour résilier cette assurance et j'ai reçu un courrier en me disant que mon contrat(que j'ai pas signé) prendra fin en mois d'avril 2017. Je voudrais savoir comment je pourrais résilier ce contrat tout de suite et récupérer l'argent versé depuis bientôt deux ans, et quels sont mes droits si j' ouvre une procédure juridique. Merci, cordialement

Par **chaber**, le **16/06/2016** à **15:42**

bonjourrnrnsi vous avez lu les précédentes discussions, vous constaterez qu'il s'agit d'une simple assurance Décès, appelée à fonds perdus. Donc aucun remboursementrnrnAvez-vous payé avril 2016?